

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le 19 décembre 2025 à Bata (République de Guinée Equatoriale), sous la présidence de Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA, Ministre à la Présidence de la République de Guinée Equatoriale, Chargé de l'Intégration.

Après avoir examiné l'état de mise en œuvre des résolutions et décisions de ses précédentes sessions ainsi que des recommandations de la Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) relevant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), le Comité Ministériel a également pris connaissance de la conjoncture économique de la CEMAC ainsi que des perspectives à court et moyen termes. Par ailleurs, il a également pris note des évolutions récentes enregistrées dans le cadre de la coopération entre les Etats membres de la CEMAC et le Fonds Monétaire International (FMI).

En outre, le Comité Ministériel a approuvé, au titre de l'exercice 2026, les budgets de la BEAC, de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique Centrale (GABAC) pour l'exercice 2026. Il a aussi procédé à la nomination des membres du Collège de la COSUMAF.

Enfin, le Comité Ministériel a adopté le Règlement portant application de la norme ISO 20022, le Règlement relatif à la mise à l'index des clients des établissements assujettis à la COBAC en matière de non-remboursement de crédit, le Règlement portant régime de dématérialisation et de conservation des valeurs mobilières et autres instruments financiers émis dans la CEMAC ainsi que le Règlement portant organisation et fonctionnement du GABAC. /- 

Pour le Président du Comité Ministériel,



Lucas ABAGA NCHAMA

Ministre à la Présidence de la République
de Guinée Equatoriale, Chargé de l'Intégration